



Arrêt : .....

Classe : .....

# INSCRIPTION

TRANSPORT SCOLAIRE

**Maternelles**

ECOLE BILINGUE DE

MONTICELLO

Année scolaire 2020 / 2021

Horaires : 8h - 12h / 13h30 - 16h30

ENFANT    Garçon     /    Fille     **CLASSE :** .....

Nom .....

Prénom .....

Date et lieu de naissance ..... à .....

Tél : 04 95 60 05 71

Fax : 04 95 60 17 77

e-mail : [accueil.monticello@orange.fr](mailto:accueil.monticello@orange.fr)

## RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS

<b>PÈRE</b>	<b>MÈRE</b>
Nom et Prénom : .....	Nom et Prénom : .....
Profession : .....	Profession : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....
Téléphone : .....	Téléphone : .....

Adresse mail : .....

### Points de ramassage

- Rond-point de *GUARDIOLA*                       Lotissement *LA BERGERIE*
- Lotissement *CASTELLACCIO*                       Lieu-Dit *ORNICCIO - VAÏTELLE*
- Rond-point du village - *CROCE*

### AUTORISATION

(concerne uniquement les enfants de moins de 6 ans)

M..... père, mère,

**autorise uniquement ces personnes à prendre mon enfant à l'arrêt du car :**

1°) .....

2°).....

Pour une meilleure logistique, nous vous demandons de bien vouloir indiquer dans le tableau ci-dessous la fréquentation de votre enfant au transport scolaire et de la respecter.

Matin	
Soir (et mercredi midi)	
Midi ( si pas de cantine )	

**NB :** Nous vous informons que tout enfant inscrit au transport scolaire doit prendre le car de façon régulière.

D'autre part, votre choix concernant le point de ramassage ne pourra être modifié (sauf cas exceptionnel).

« **Lu et approuvé** »

**Signature**

**- REGLEMENT SUR LA SECURITE ET LA DISCIPLINE -  
TRANSPORT SCOLAIRE MONTICELLO - Année 2020-2021**

**Article 1 : Le présent règlement est à retourner signé à la mairie pour valider l'inscription au ramassage.**

Il a pour but :

- d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, la descente et à l'intérieur des cars affectés au transport et de prévenir les accidents.

**Article 2 :** Les enfants inscrits au ramassage scolaire sont tenus de prendre le car tous les jours. **Au bout d'une semaine d'absence au car sans justificatif, l'élève sera automatiquement désinscrit du ramassage.** (Remplir impérativement la fiche de renseignements au verso).

**Article 3 :** Les élèves doivent se présenter à l'arrêt du car 5 minutes avant l'heure du ramassage. Le conducteur n'est pas tenu d'attendre les retardataires.

**De même, les parents des élèves scolarisés sont tenus d'être à l'heure pour récupérer leur enfant.**

**Article 4 :** Chaque élève **doit rester assis à sa place** pendant tout le trajet, et **doit obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité.** En cas de non utilisation de celle-ci, l'élève s'expose aux sanctions prévues par l'article 7 du présent règlement et à une amende de 4<sup>ème</sup> classe (135€) conformément à l'article R412-1 du code de la route.

**Article 5 :** Les cartables doivent être placés **dans la soute** de telle sorte qu'à tout moment, le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours restent libres.

**Article 6 :** l'élève doit faire preuve de **respect** envers le conducteur, les autres élèves et l'agent municipal accompagnateur. En cas d'indiscipline ou de non-respect de ces règles, l'accompagnateur signale les faits au Maire qui engagera la mise en œuvre de l'une des sanctions prévues à l'article 7.

**Article 7 :** les sanctions sont les suivantes :

- Avertissement.
- Exclusion temporaire de courte durée n'excédant pas 15 jours.
- Exclusion définitive.

<b>SANCTIONS</b>	<b>Catégories de fautes commises</b>
1ere catégorie AVERTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chahut</li> <li>- Non-respect d'autrui</li> <li>- Insolence</li> <li>- Non attachement de la ceinture de sécurité</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> catégorie EXCLUSION TEMPORAIRE DE COURTE DUREE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récidive faute de 1ere catégorie</li> <li>- Violence – Menace</li> <li>- Insolence grave</li> <li>- Non-respect des consignes de sécurité</li> <li>- Dégradation minime</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> catégorie EXCLUSION DE LONGUE DUREE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récidive faute 2<sup>ème</sup> catégorie</li> </ul>
EXCLUSION DEFINITIVE	En cas de récidive après exclusion de longue durée ou en cas de faute particulièrement grave

Signature des parents :